



Doc. 11856

08 avril 2009

La nécessité de combattre la criminalité économique en temps de crise économique

Proposition de recommandation

déposée par M. Rafael HUSEYNOV et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe souligne qu'en temps de crise économique, il faut que les gouvernements veillent à éviter le gaspillage des ressources financières et l'aggravation des pertes financières due à des actes délictueux.

A cet égard, l'Assemblée s'inquiète de la perte potentielle de montants considérables que pourraient entraîner les prétendues chaînes de Ponzi, les délits d'initié et autres actes frauduleux. Des investissements hautement spéculatifs sont vantés auprès des clients sans avertissement suffisant des risques éventuels. Les agences publient leurs notations des risques financiers alors même qu'il y a conflit d'intérêts. Des fonds d'investissement manipulent le prix des actions, des marchandises et des devises pour leurs propres bénéfices à court terme. Des organismes financiers en faillite transfèrent des fonds puisés dans leurs succursales étrangères au détriment de la clientèle de ces succursales. Des plans d'investissement à l'étranger facilitent la fraude fiscale.

Grâce à sa portée paneuropéenne, sa coopération juridique avec des États non européens et sa longue et fructueuse expérience dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique, le Conseil de l'Europe est bien placé pour s'efforcer de développer une stratégie juridique coordonnée destinée à contrecarrer ces agissements.

L'Assemblée recommande que le Comité des Ministres s'engage dans la lutte contre la criminalité économique en Europe et analyse s'il convient de remanier les traités du Conseil de l'Europe pour prendre en compte tous les aspects d'un combat efficace contre ce fléau.

L'Assemblée appelle les États membres, ainsi que les États non membres intéressés qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier:

- la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959;
- la Convention du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de 1988;
- la Convention du Conseil de l'Europe sur les opérations financières des «initiés» de 1989;
- la Convention européenne sur certains aspects internationaux de la faillite de 1990;
- la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime de 1990;
- la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption de 1999;
- la Convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption de 1999;



- la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité de 2001;
- la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme de 2005.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
ALEKSANDROV Alexey Ivanovich, Fédération de Russie, GDE
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
FEDOROV Valeriy, Fédération de Russie, GDE
IVANJI Željko, Serbie, PPE/DC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
LEUTHEUSSER-SCHNARRENBARGER Sabine, Allemagne, ADLE
MARKOVIĆ Milica, Bosnie-Herzégovine, SOC
MARTINS Alberto, Portugal
MARTY Dick, Suisse, ADLE
MEHMETI DEVAJA Ermira, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
MINASHVILI Akaki, Géorgie, ADLE
MÜRI Felix, Suisse, ADLE
PYSARENKO Valeriy, Ukraine, PPE/DC
ROWEN Paul, Royaume-Uni, ADLE
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
TÜRKÖNE Özlem, Turquie, PPE/DC
TYKHONOV Viktor, Ukraine
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
VYATKIN Dmitry, Fédération de Russie, GDE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste